



MAIRIE DE PUECHABON

**Conseil Municipal du 30 mars 2023
PROCES VERBAL**

L'an deux mil vingt-trois et le 30 mars 2023 à 19h00, le conseil municipal de Puéchabon s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Xavier PEYRAUD, Maire de la commune, sur la convocation qui leur a été adressée le 24 mars 2023

Etaient présents : Xavier PEYRAUD, Christelle AVIAT, Françoise BASSOUA, Sylvie BOMY, Cécile MAS, Evelyne PLANQ, Patrick VAUTIER, Hélène DELONCA, Alban BERGER, Stéphane SIMON, Yohan MARKARIAN lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales

Secrétaire : Sylvie BOMY

Ordre du jour :

1. Approbation/modification du PV du 22 décembre 2022
2. Etat d'assiette et destination des coupes de bois ONF – intervention Marie-Eve BARBARY
3. Bail commercial société LOCO
4. Instauration de la taxe d'habitation sur les logements vacants
5. Instauration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires
6. Subventions pour la réfection du mur de l'ancienne école
7. Régularisation des loyers impayés
8. Avenant à la convention d'adhésion CDG34
9. Fixation tarif paiement des droits Taxi ZBAÏRI
10. Désignation du Collège de Référents Déontologues
11. Répercussion de l'augmentation de la TAM
12. Adhésion au projet 8000 arbres par an
13. Numérotation de voirie
14. Adhésion à la convention animaux errants
15. Questions diverses

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Le conseil municipal a désigné Mme Sylvie BOMY, pour remplir les fonctions de secrétaire.

1. Approbation du compte rendu du 28 décembre 2022

Monsieur la Maire demande aux élus s'ils ont des modifications à apporter ou des remarques à faire sur le PV du dernier Conseil municipal.

Aucune modification n'étant demandée ni aucune remarque faite, Monsieur le Maire propose de passer au vote.

VOTE :

6 ABSTENTION (Françoise BASSOUA, Patrick VAUTIER, Hélène DELONCA, Alban BERGER, Stéphane SIMON, Yohan MARKARIAN)

5 POUR (Xavier PEYRAUD, Christelle AVIAT, Sylvie BOMY, Cécile MAS, Evelyne PLANQ)

2. Etat d'assiette et destination des coupes de bois ONF – intervention Marie-Eve BARBARY

Monsieur le Maire présente Madame BARBARY, technicienne forestière territoriale au sein de l'Office national des forêts, et l'invite à prendre la parole.

Elle présente le document réglementaire en vigueur, voté en Conseil municipal de la commune. Elle insiste qu'en cas de refus des élus du Conseil municipal d'autoriser une coupe, ce refus doit être justifié. Elle ajoute qu'en cas de refus, l'ONF en référera au Préfet.

Elle explique que la commune détient une quantité importante de bois, que la demande est actuellement très forte en raison de la crise énergétique et qu'au niveau du département, très peu de bois est disponible à la vente.

Elle présente ensuite les parcelles de la commune proposées à la coupe.

Monsieur SIMON, représentant de l'opposition, explique que la posture de l'opposition n'est pas contre le travail de l'ONF. Il explique que le blocage est seulement politique et ajoute que le fait de faire remonter le refus des élus au Préfet convient tout à fait à l'opposition.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

VOTE :

6 CONTRE (Françoise BASSOUA, Patrick VAUTIER, Hélène DELONCA, Alban BERGER, Stéphane SIMON, Yohan MARKARIAN)

5 POUR (Xavier PEYRAUD, Christelle AVIAT, Sylvie BOMY, Cécile MAS, Evelyne PLANQ)

3. Bail commercial société LOCO

Monsieur le Maire laisse Madame DELONCA présenter ce point.

Madame DELONCA explique que l'opposition a reçu le futur repreneur et a étudié avec lui le nouveau bail. Elle détaille plusieurs points du bail et indique que ces points permettent de protéger la commune en cas d'impayé. Elle poursuit en indiquant les jours d'ouverture et les périodes d'ouverture et fermeture imposés par la commune.

Madame DELONCA indique que la future propriétaire du fonds s'est engagée à ouvrir plus tard une épicerie sèche avec des produits locaux. Elle a aussi demandé une gratuité de loyer pour les 6 premiers mois ainsi que pendant les travaux de la traversée (coupure de la route).

Madame DELONCA indique que l'opposition a proposé plutôt une gratuité de loyer pour 6 mois et une

réduction de 50% durant les travaux de la traversée.

Monsieur le Maire propose de passer au vote pour l'autoriser à signer le bail.

VOTE :

11 POUR (Françoise BASSOUA, Patrick VAUTIER, Hélène DELONCA, Alban BERGER, Stéphane SIMON, Yohan MARKARIAN, Xavier PEYRAUD, Christelle AVIAT, Sylvie BOMY, Cécile MAS, Evelyne PLANQ)

4. Instauration de la taxe d'habitation sur les logements vacants

Monsieur le Maire explique les règles et les taux à appliquer pour la taxe d'habitation sur les logements vacants, notamment que le taux fixe 12,5 % la 1^{ère} année et de 25 % les années suivantes.

Il propose ensuite de passer au vote.

VOTE :

6 CONTRE (Françoise BASSOUA, Patrick VAUTIER, Hélène DELONCA, Alban BERGER, Stéphane SIMON, Yohan MARKARIAN)

3 POUR (Xavier PEYRAUD, Christelle AVIAT, Sylvie BOMY)

2 ABSTENTION (Evelyne PLANQ, Cécile MAS)

5. Majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires

Monsieur le Maire explique les règles et les taux à appliquer pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, notamment que le taux de majoration de taxe d'habitation, fixé initialement par le législateur à 20%, est modulable depuis 2017 entre 5 et 60%.

Il propose ensuite de passer au vote.

VOTE :

6 CONTRE (Françoise BASSOUA, Patrick VAUTIER, Hélène DELONCA, Alban BERGER, Stéphane SIMON, Yohan MARKARIAN).

3 POUR (Xavier PEYRAUD, Christelle AVIAT, Sylvie BOMY).

2 ABSTENTION (Evelyne PLANQ, Cécile MAS).

6. Subventions pour la réfection du mur de l'ancienne école

Monsieur le Maire passe la parole à Madame PLANQ en charge du dossier.

Madame PLANQ explique que le mur menace de tomber à tout moment et que les premiers travaux de sécurisation doivent être revus par l'entreprise.

Elle insiste sur le risque d'accident et regrette que les élus d'opposition votent le bail du restaurant et bloquent toute demande de subvention pour un ouvrage qui peut à tout moment s'écrouler et blesser des enfants.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

VOTE :

6 CONTRE (Françoise BASSOUA, Patrick VAUTIER, Hélène DELONCA, Alban BERGER, Stéphane SIMON, Yohan MARKARIAN)

5 POUR (Xavier PEYRAUD, Christelle AVIAT, Sylvie BOMY, Cécile MAS, Evelyne PLANQ)



7. Régularisation des loyers impayés

Monsieur le Maire explique que plusieurs locataires ont une dette de loyer. Il demande l'accord du Conseil municipal pour enclencher les procédures en recours amiable puis contentieux avec les locataires.

Madame DELONCA met en avant son expérience, explique que le Tribunal est à l'écoute des locataires surtout quand il s'agit de logements sociaux, et qu'il y a peu de chance que la commune recouvre les sommes dues.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

VOTE :

6 CONTRE (Françoise BASSOUA, Patrick VAUTIER, Hélène DELONCA, Alban BERGER, Stéphane SIMON, Yohan MARKARIAN)

5 POUR (Xavier PEYRAUD, Christelle AVIAT, Sylvie BOMY, Cécile MAS, Evelyne PLANQ)

8. Avenant à la convention d'adhésion CDG34

Monsieur le Maire informe de la nécessité de signer un avenant au contrat souscrit auprès du Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale de l'Hérault, à la suite de la modification des conditions financières de certaines de ses missions et notamment le suivi et l'assistance à la gestion des contrats d'assurance garantissant la collectivité contre les risques statutaires.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

VOTE :

6 CONTRE (Françoise BASSOUA, Patrick VAUTIER, Hélène DELONCA, Alban BERGER, Stéphane SIMON, Yohan MARKARIAN)

5 POUR (Xavier PEYRAUD, Christelle AVIAT, Sylvie BOMY, Cécile MAS, Evelyne PLANQ)

9. Fixation redevance Taxi ZBAÏRI

Monsieur le Maire explique qu'une autorisation de stationnement sur la voie publique a été délivrée en date du 02/04/2015 à Monsieur Abderhamane ZBAÏRI. Depuis, la redevance n'a été réglée que partiellement. Il soumet au Conseil une augmentation de sa redevance de 200 à 500 euros.

Madame PLANQ demande pourquoi la redevance n'a pas été perçue par la commune.

Madame BOMY répond qu'elle n'a pas été réclamée.

Monsieur SIMON ajoute que c'est le Trésorier qui édite les factures et que cela n'a pas dû être fait.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

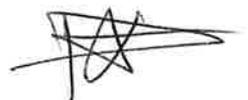
VOTE :

6 CONTRE (Françoise BASSOUA, Patrick VAUTIER, Hélène DELONCA, Alban BERGER, Stéphane SIMON, Yohan MARKARIAN).

5 POUR (Xavier PEYRAUD, Christelle AVIAT, Sylvie BOMY, Cécile MAS, Evelyne PLANQ).

10. Désignation du Collège de Référents Déontologues

Monsieur le Maire explique le service commun du Collège des Référents Déontologues permet à tout élu de saisir un référent déontologue issu du Collège des Référents Déontologues chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques et que ces consultations peuvent porter sur de nombreux sujets,



comme l'urbanisme. Il ajoute que le référent déontologue ou le collège de référents déontologue doit être désigné par délibération des organes délibérants avant le 1^{er} juin 2023.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

VOTE :

6 CONTRE (Françoise BASSOUA, Patrick VAUTIER, Hélène DELONCA, Alban BERGER, Stéphane SIMON, Yohan MARKARIAN)

5 POUR (Xavier PEYRAUD, Christelle AVIAT, Sylvie BOMY, Cécile MAS, Evelyne PLANQ)

11. Répercussion de l'augmentation de la TA

Monsieur le Maire explique que la commune n'est pas concernée par la taxe d'aménagement et que ce point est retiré de l'ordre du jour.

12. Adhésion au projet 8000 arbres par an

Monsieur le Maire informe que la demande de la commune a été retenue par le Conseil Départemental et qu'il met à disposition à titre gratuit 36 arbres. Ceux-ci pourraient être plantés autour de l'usine à gaz.

En l'absence de question et de remarque, Monsieur le Maire propose de passer au vote.

VOTE :

6 CONTRE (Françoise BASSOUA, Patrick VAUTIER, Hélène DELONCA, Alban BERGER, Stéphane SIMON, Yohan MARKARIAN).

5 POUR (Xavier PEYRAUD, Christelle AVIAT, Sylvie BOMY, Cécile MAS, Evelyne PLANQ).

13. Numérotation de voirie

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des nouvelles numérotations rue de la Clède et route d'Aniane.

Ce point ne nécessite pas de vote ni de délibération.

14. Adhésion à la convention animaux errants

Monsieur le Maire explique que la commune a l'obligation de disposer d'une convention avec une structure habilitée à récupérer les animaux errants ou morts sur la voie publique. Il précise que le coût annuel du centre animalier de rattachement de Béziers s'élève à environ 1000 euros.

Madame DELONCA pense que le coût est élevé et qu'il serait préférable de demander une intervention ponctuelle.

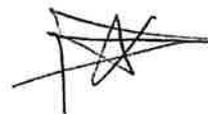
Monsieur SIMON ne comprend pas pourquoi la commune doit obligatoirement avoir une convention et pourquoi cela nécessite un vote.

Madame BOMY explique que cela a un impact financier et que le vote est obligatoire.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

VOTE :

6 CONTRE (Françoise BASSOUA, Patrick VAUTIER, Hélène DELONCA, Alban BERGER, Stéphane



SIMON, Yohan MARKARIAN)
4 **POUR** (Xavier PEYRAUD, Christelle AVIAT, Sylvie BOMY)
2 **ABSTENTION** (Evelyne PLANQ, Cécile MAS)

15. Adhésion au Géoparc Terres d'Hérault

Monsieur le Maire explique que le Géoparc Terres d'Hérault est un projet porté et animé par le Département, a pour missions de développer les liens entre l'héritage géologique et le patrimoine naturel, culturel et immatériel, et que les communes du périmètre dont Puéchabon fait partie sont invitées à délibérer pour confirmer leur engagement dans cette démarche territoriale. Cette adhésion n'implique pas de cotisation mais donne la possibilité à la commune de mettre en valeur les actions qu'elle mènera dans le cadre de cette démarche.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

VOTE :

6 **CONTRE** (Françoise BASSOUA, Patrick VAUTIER, Hélène DELONCA, Alban BERGER, Stéphane SIMON, Yohan MARKARIAN)

5 **POUR** (Xavier PEYRAUD, Christelle AVIAT, Sylvie BOMY, Cécile MAS, Evelyne PLANQ)

16. Questions diverses

Salle mise à disposition des jeunes

Madame DELONCA avec Yohan MARKARIAN souhaite que l'accès à la salle puisse être redonnée aux jeunes. Il est possible de l'ouvrir à des mineurs à partir de 16 ans. Madame DELONCA informe les conseillers d'un éventuel projet porté par les jeunes.

Monsieur le Maire explique qu'il y a une demande de l'association PUECHA'POP et une autre de l'école pour y stocker du matériel. Il précise en outre qu'elle sera avant tout destinée au repreneur du restaurant pour en faire un relais colis.

Article Midi Libre du 29/03/23

Madame DELONCA fait lecture d'un extrait du dernier article publié par le correspondant Midi Libre. Elle conteste ce passage dans lequel est écrit que l'opposition aurait refusé les propositions du Sous-Préfet.

Madame BOMY rappelle que l'article n'a été ni rédigé par les élus ni pu être corrigé avant sa publication. Elle invite l'opposition à s'adresser au correspondant.

Proposition de référendum de l'opposition

Monsieur SIMON conteste que les élus en minorité au Conseil municipal aient toujours le soutien des habitants de la commune. Il propose l'organisation d'un référendum pour vérifier auprès de la population.

Monsieur le Maire répond qu'il va en discuter avec les élues et qu'il donnera sa réponse ultérieurement.

Monsieur SIMON demande à Monsieur le Maire de donner son avis personnel ; ce à quoi Monsieur le Maire refuse de répondre et précise qu'il ne décide rien seul.



Chauffage dans les bureaux de la Mairie

Monsieur VAUTIER interpelle Monsieur le Maire sur l'absence de chauffage la nuit et le week-end dans les locaux de la Mairie. Il demande de justifier cette décision.

Monsieur le Maire demande s'il est normal que le chauffage soit laissé à 25° la nuit et le week-end.

Monsieur VAUTIER réitère sa question et ajoute « à part pour faire chier le monde ».

Monsieur le Maire répète ses premiers propos auxquels Monsieur VAUTIER et Madame BASSOUA répondent que ce n'est pas la question.

Madame AVIAT explique les consignes qui ont été données.

Madame BOMY s'excuse de couper cet échange et indique que le Conseil municipal n'est pas le lieu pour évoquer des problématiques de ressources humaines et encore moins la situation individuelle d'un agent de la commune.

Monsieur VAUTIER réitère une 3^{ème} fois sa question et ajoute encore « à part pour faire chier le monde ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Fait à Puéchabon, le 31/03/2023
Le Maire,
Xavier PEYRAUD



Certifié exécutoire compte tenu de la date :
- d'envoi dématérialisé en Préfecture le 31/03/2023
- d'affichage le 31/03/2023

